

ND 1101

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Plan de financement des travaux d'installation d'un réseau séparatif à Val Plaisance Sud et sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)

P. J. : 1 projet de délibération

Le 23 décembre 2016, l'Etat, les communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore, Païta et la province Sud ont conclu un Contrat d'Agglomération pour la période 2017-2021. Dans la continuité des générations précédentes, les programmes retenus concentrent notamment leurs efforts sur l'accès aux infrastructures de base, les actions pour la jeunesse et les difficultés auxquelles elle fait face, le soutien au développement économique et le développement durable.

A ce titre, l'opération I-3-3 «Installation d'un réseau séparatif à Val Plaisance», a été estimée à 400.000.000 F/CFP TTC. La tranche 2017, réalisée en 2018-2019, a consisté à mener les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Val Plaisance Nord. La tranche 2020 consiste à mener les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Val Plaisance Sud, pour un montant contractualisé de 110.479.216 F/CFP.

Ces travaux contribueront à améliorer la qualité des eaux de la plage de l'Anse Vata.

Ils comprendront, notamment, la pose de 1.525 mètres linéaires de réseaux gravitaires d'assainissement dans les rues Gabriel Laroque, Louis Blériot, Paul Baumier, Edouard Spahr, Jules Courtot et Marcel Carlier. Le montant estimatif des travaux pour les réseaux d'eaux usées est de 123.500.000 F/CFP TTC. Ils pourraient commencer au 2^{ème} trimestre 2020 et durer 14 mois.

L'attribution de la participation de l'Etat intervient par l'intermédiaire de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), établissement public national relevant du service public de l'environnement, créé en 2017, et nécessitera la passation d'une convention décrivant l'opération et définissant les dispositions techniques afférentes assorties des résultats attendus, ainsi que les dispositions administratives et financières.

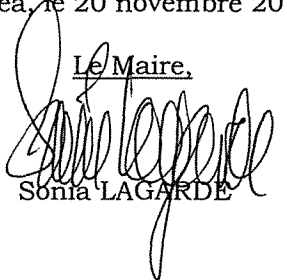
Le plan de financement (en F/CFP) pour cette opération est le suivant :

OPERATION	TRANCHE	TOTAL CONTRACTUALISE	PART AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE 33 %	PART COMMUNE 52 %	PART PROVINCE 15 %
I-3-3 - phase 1 - Installation d'un réseau séparatif à Val Plaisance Nord (rappel)	2017	289.520.784 (2.426.184,17 €)	95.541.859 (800.640,78 €)	150.550.807 (1.261.615,76 €)	43.428.118 (363.927,63 €)
I-3-3 - phase 2 - Installation d'un réseau séparatif à Val Plaisance Sud	2020	110.479.216 (925.815,83 €)	36.458.141 (305.519,22 €)	57.449.193 (481.424,24 €)	16.571.882 (138.872,37 €)

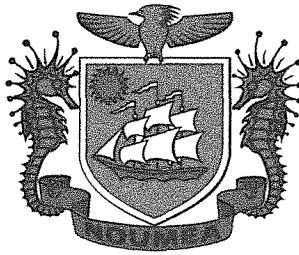
Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ce plan de financement et d'habiliter le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) d'un montant de 36.458.141 F/CFP (305.519,22 €) pour l'opération n° I-3-3 «Installation d'un réseau séparatif à Val Plaisance Sud», co-financée par cet organisme dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2017-2021.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 11.12.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 11.12.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 40	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants	: 46	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
(6 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/1101

approuvant le plan de financement des travaux d'installation d'un réseau séparatif à Val Plaisance Sud et sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 signé le 23 décembre 2016,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/870 du 22 octobre 2019 relative à un marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement de conduites d'eau potable de Val Plaisance Sud,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/237 du 20 novembre 2019,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 20 novembre 2019, en Nouvelle-Calédonie

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

20 DEC. 2019
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Est approuvé le plan de financement des travaux d'installation d'un réseau séparatif à Val Plaisance Sud :

OPERATION	TRANCHE	TOTAL CONTRACTUALISE	PART AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE 33 %	PART COMMUNE 52 %	PART PROVINCE 15 %
I-3-3 - phase 2 - Installation d'un réseau séparatif à Val Plaisance Sud	2020	110.479.216 (925.815,83 €)	36.458.141 (305.519,22 €)	57.449.193 (481.424,24 €)	16.571.882 (138.872,37 €)

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à solliciter une subvention de 36.458.141 F/CFP (305.519,22 €) auprès de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

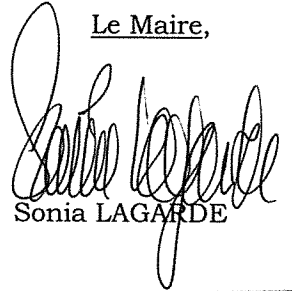
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'Agence Française pour la Biodiversité.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

Le Maire,


Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.)	- 1
S.G. (F.T.)	- 1
A.F.B.	- 1

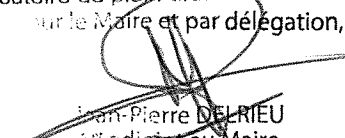
Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 20 DEC. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le 1 JAN. 2020
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit



sur le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
de l'éducation, de la vie des quartiers
et de l'insertion.